

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 01 2026

L'an 2026, le 12 Janvier à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 8 Janvier 2026, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 10 Absent :0 Excusé : 0
Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN
Absent :néant
Excusé : néant
Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

03-26

Attribution du marché de travaux pour la construction du bâtiment communal

Lot 1, 2 et 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°48-24 en date du 18 Novembre 2024 adoptant l'opération de construction d'un bâtiment communal et attribuant au cabinet d'architecture SARL FIERFORT le marché de maîtrise d'œuvre

VU la délibération municipale n°56-24 en date du 16 Décembre 2024 autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Marne ainsi qu'auprès de la Prefecture de la Marne au titre de la D.E.T.R

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 12 Septembre 2025 et fixant au 10 Octobre 2025 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction du bâtiment communal.

CONSIDERANT la présentation du projet de construction du bâtiment communal par le cabinet d'architecture FIERFORT,

CONSIDERANT la présentation du rapport de l'analyse des offres,

Il est rappelé que le bâtiment communal à vocation de stocker les véhicules et le matériel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les lots comme suit :

Lot N°1 : DEMOLITION TERRASSEMENT MACONNERIE , attribué à l'entreprise F.CHELMAS sise 349 Avenue du Général de Gaulle à Cramant (51530) pour un montant de 289 121.50€ HT

Lot N°2 : CHARPENTE METALLIQUE, attribué à l'entreprise ETS THEVENIN s.a sise 36 Grande Rue à Cuchery (51480) pour un montant de 22 397€ HT

Lot N°3 : COUVERTURE ZINGUERIE, attribué à l'entreprise SAS DRIGET sise 1 Rue Leprince Ringuet à Châlons en Champagne pour un montant de 27 408.64€ HT

- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants, avec les entreprises ci-dessus mentionnées ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,
Marie-Claude REMY



Transmis en Sous Préfecture le 19 01 2026

Affiché en Mairie le 19 01 2026